

Préface des fiches de données de sécurité GHS

Date d'émission 5 octobre 2021 remplace toutes les versions précédentes

Dénomination commerciale : LIMAX M

Design Code : A-23978 A Agi Code : 4147991

MSDS: Version/Date : Version 2 / 11.12.2020

Fournisseur : Maag, Syngenta Agro AG

Schaffhauserstrasse 101

Postfach 4332 Stein AG

Suisse

Téléphone siège social : +41 62 866 04 50 Télécopie siège social : +41 62 866 04 58

E-Mail : sds_syngenta.ch@syngenta.com

Information sur le produit : Téléphone (Maag Helpline) 0900 800 009

Numéro d'urgence : 145 ou 044/251 51 51 Centre d'information toxicologique en cas

d'intoxications, 0044 1484 538 444 (Syngenta, anglais) 0033 611 073 281

(SGS, français) pour d'autres cas d'urgence

Producteur : DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel CS10005

F- 47480 PONT DU CASSE (France)

Tel: +33 5 53 69 36 30 Fax: +33 5 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service

Réglementaire/Homologation

Tel: 05 53 69 81 89

Mail: fds@desangosse.com

Directive des classification :

complémentaires pour

la Suisse



FICHE DE DONNEES DE SECURITE

METAREX M

Cette fiche de données de sécurité est conforme aux Règlements n°1272/2008/CE et n°1907/2006/CE (REACH)

1- IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MELANGE ET DE LA SOCIÉTÉ

1.1 - Identificateur du produit :

METAREX M

1.2 – Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées :

Molluscicide- Appât utilisé dans la lutte contre les mollusques (limaces, escargots).

1.3- Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DE SANGOSSE S.A.S

Bonnel - CS10005 - 47480 PONT DU CASSE (France)

🖀: 05 53 69 36 30 - Fax: 05 53 66 30 65

Service en charge des renseignements : Service Réglementaire/Homologation

2: 05 53 69 81 89 - Mail : fds@desangosse.com

1.4- Numéro d'appel d'urgence

Centre suisse d'information toxicologique de Zurich - Numéro 145

2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

2.1 - Classification de la substance ou du mélange

Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :
Classification : Non classé – Pas de pictogramme
Mentions de danger : Aucune mention de danger

2.2 - Eléments d'étiquetage

Conformément au Règlement 1272/2008/CE et ses adaptations :

Pictogramme: -

Mentions de danger : -

Conseils de prudence :

P102 : Tenir hors de portée des enfants

Autres éléments d'étiquetage :

EUH208 : Contient du (R)-p-Mentha-1,8-diene. Peut produire une réaction allergique.

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et

l'environnement.

SP1 : Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage

2.3 - Autres dangers

Aucun autre danger connu à ce jour.

Version no: 2

Annule et remplace la version n° : 1 Date de mise à jour : 11/12/2020



3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Ce mélange contient 2.5 % de Métaldehyde

> Classification et étiquetage selon la Règlement N° 1272/2008/CE (C.L.P.) et ses adaptations :

Nom chimique	Classification	Mentions de danger (*)	
Métaldehyde N° CAS : 108-62-3 N° CE : 203-600-2	Solide inflammable cat.2 Reprotoxicité Cat.2 Toxicité aigüe cat.3 Toxicité aqua chronique, cat.3	H228 ; H301 ;H361f ; H412	

^{*}Libellé complet des mentions de danger : voir section 16.

4 - PREMIERS SECOURS

4.1- Description des premiers secours

> Consignes générales :

- Eloigner la personne contaminée de la zone de travail. L'emmener dans un endroit bien aéré et la protéger de l'hypothermie.
- Ne rien administrer par voie orale et ne jamais faire vomir une personne somnolente, comateuse ou convulsive. Contacter le centre antipoison ou un médecin. Consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

> CONTACT AVEC LES YEUX :

- Garder l'œil ouvert et rincer doucement et délicatement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes.
- Oter les lentilles de contact si vous en portez après les 5 premières minutes de rinçage, puis continuer à rincer l'œil.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

> INHALATION :

• Non applicable dans les conditions normales d'utilisation.

> CONTACT AVEC LA PEAU :

- Ôter les vêtements contaminés. Laver avant réutilisation.
- Rincer immédiatement la peau avec du savon et de l'eau.
- En cas d'irritation, consulter un médecin.

> **INGESTION**:

- Laver la bouche à l'eau claire.
- En cas d'ingestion, consulter immédiatement un médecin et lui montrer l'emballage/l'étiquette/la fiche de données de sécurités.
- Ne pas faire vomir sauf avis contraire du centre antipoison ou du docteur.
- Ne rien administrer oralement chez une personne inconsciente.

4.2- Principaux symptômes et effets, aigus et différés

 $\underline{ \mbox{Symptômes cliniques}}: \mbox{Troubles nerveux et digestifs}.$

4.3- Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitement particuliers nécessaires

Aucun antidote connu, faire un traitement symptomatique (lavage gastrique, administration de charbon actif et de laxatif).

5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1- Moyens d'extinction

Utiliser de la mousse, de la poudre chimique, du dioxyde de carbone, ou de l'eau en pulvérisation. La mousse et la poudre chimique en tant que moyen d'extinction de feu sont préférables pour éviter la déperdition d'eau excessive.

5.2- Dangers particuliers résultant de la substance

Le mélange ne propage pas la combustion. Des dégagements habituels de combustion organique seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

Version no: 2

Annule et remplace la version $n^{\circ}: 1$ Date de mise à jour : 11/12/2020



	つ_	Can	coilc	2117	nom	piers
э.	. . -	CUI	selis	aux	DOIL	mers

Port d'un appareil respiratoire autonome et de vêtements de protection appropriés.

6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

6.1- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Les intervenants doivent prendre les précautions nécessaires lors de la manipulation et du stockage. Consulter également la section 8.

6.2- Précautions pour la protection de l'environnement

Récupérer le maximum de produit, le mettre dans un récipient (fût), l'étiqueter et le faire détruire par un destructeur agréé selon la réglementation en vigueur.

En cas d'important déversement dans l'eau, éviter que le produit ne soit entraîné vers les canalisations et les eaux courantes. Si l'eau contaminée atteint malgré tout les systèmes de canalisation ou eaux courantes, informer immédiatement les autorités compétentes.

6.3- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Recueillir l'appât avec des moyens mécaniques (pelle et balai par exemple). Disposer dans un récipient étiqueté (fût) et le détruire selon la législation en vigueur. Après ramassage, nettoyer la zone contaminée avec de l'eau. Eviter la dispersion d'eau de nettoyage vers les égouts ou les cours d'eau.

6.4- Références à d'autres sections

7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Lisez attentivement l'étiquette avant toute manipulation/utilisation.

Equipement de protection : consulter la section 8

7.2- Conditions nécessaires pour assurer la sécurité du stockage, tenant compte d'éventuelles incompatibilités

Stocker en sécurité. Conserver dans l'emballage original. Garder le produit éloigné de la nourriture et de la portée des enfants. Ne pas stocker la préparation à plus de 30°C.

7.3 - Utilisations finales particulières

Ce produit est un appât molluscicide (Lutte contre les limaces et les escargots).

8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 - Paramètres de contrôle

Les limites d'exposition ne sont pas déterminées pour la substance active.

8.2- Contrôles de l'exposition

> PROTECTION RESPIRATOIRE :

Le mélange est un granulé qui ne présente pas de risque d'inhalation dans les conditions normales d'utilisation. Etant donné la petite taille des granulés, il est conseillé de garder ce produit hors de la portée des enfants.

> PROTECTION DES MAINS :

Le port de gants n'est pas requis si le produit est utilisé conformément aux instructions d'emploi.

> PROTECTION DES YEUX :

Une protection des yeux n'est pas nécessaire si le produit est correctement utilisé.

> PROTECTION DE LA PEAU :

Un vêtement de protection spécifique ou autre équipement de protection personnelle n'est pas requis si le produit est correctement utilisé.

Version no : 2

Annule et remplace la version n° : 1 Date de mise à jour : 11/12/2020



9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1- Information sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

ASPECT : Solide - Granulés

COULEUR : Bleue **ODEUR :** Caractéristique

POINT DE FUION : Aucune donnée disponible

TEMPERATURE DE DECOMPOSITION : Aucune donnée disponible

INFLAMMABILITE: Ce produit n'est pas inflammable

PROPRIETES OXYDANTES : Ce produit n'a pas de propriétés oxydantes

EXPLOSIVITE: Ce produit n'a pas de propriétés explosives **PRESSION DE VAPEUR**: Aucune donnée disponible **CONSTANTE DE HENRY**: Aucune donnée disponible

SOLUBILITE DANS L'EAU: Non miscible

COEFFICIENT DE PARTAGE OCTANOL/EAU : Aucune donnée disponible

9.2- Autres informations

-

10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1- Réactivité

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulations.

10.2- Stabilité chimique

Le mélange est stable dans les conditions normales de stockage. Ne pas stocker la préparation à plus de 30°C.

10.3- Possibilité de réactions dangereuses

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation et de stockage.

10.4- Conditions à éviter

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues dans les conditions normales de manipulation.

10.5- Matières incompatibles

Le mélange n'a pas de réactions violentes connues en contact avec d'autres substances.

10.6- Produits de décomposition dangereux

Le mélange n'entraîne pas la formation connue de substance de décomposition dangereuse dans les conditions normales de stockage. Des dégagements normaux de combustion organique normale seront produits en cas de pyrolyse ou combustion.

11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1- Informations sur les effets toxicologiques

> TOXICITE AIGUE

<u>Informations toxicologiques pour une préparation contenant 4% de Métaldehyde</u>

 DL_{50} orale (Rat) : > 2000 mg/kg - Non classé DL_{50} cutanée (Rat) : > 2000 mg/kg - Non classé

CL₅₀ inhalation: Non applicable

Irritation des yeux (Lapin) : Non irritant Irritation de la peau (Lapin) : Non irritant

Sensibilisation (LLNA) (Souris): Non sensibilisant

> TOXICITE CHRONIQUE : Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde

NOEL 21 jours (Lapin) : 1000 mg/kg NOEL 90 jours (Rat) : 21 mg/kg NOEL 104 semaines (Rat) : 2 mg/kg

Version no: 2

Annule et remplace la version $n^{\circ}: 1$ Date de mise à jour : 11/12/2020



- > **DONNEES CANCERIGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange <u>Information sur la substance active Métaldehyde</u> : Pas d'effet cancérigène mis en évidence.
- > **DONNEES MUTAGENES** : Aucune donnée disponible pour le mélange <u>Information sur la substance active Métaldehyde</u> : Pas d'effet mutagène mis en évidence.

> **TOXICITE SUR LA REPRODUCTION** : Aucune donnée disponible pour le mélange <u>Information sur la substance active Métaldehyde</u> : Susceptible de nuire à la fertilité.

.....

12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1- Toxicité

TOXICITE AQUATIQUE AIGÜE

Information écologique sur la substance active Métaldehyde

CL₅₀ Poisson (96h): 75 mg/l (Oncorhynchus mykiss); > 100 mg/l (Cyprinus carpio)

CE₅₀ Algues (72h) : > 200 mg/l (*Desmodesmus subspicatus*)

CE₅₀ Daphnies (48h) : > 90 mg/l (Daphnia magna)

> TOXICITE SUR LES ESPECES TERRESTRES

<u>Information écologique sur la substance active Métaldehyde</u>

Toxicité aigue NOEC Ver de terre (14 jours) : > 1000 mg/kg (Eisenia foetida)

> TOXICITE SUR LES INSECTES

Toxicité aigue orale DL_{50} : > 87.5 μ g s.a. /abeille

Contact aigue DL_{50} : > 113 µg s.a./abeille

> TOXICITE SUR L'OISEAU

Informations écologiques sur la substance active Métaldehyde

Toxicité aigue orale

DL₅₀ Caille (Coturnix coturnix): 170 mg/kg bw

DL₅₀ Canard colvert (Anas platyrhynchos): 196 mg/kg bw

DL₅₀ Faisan (Phasanius colchicus): 262 mg/kg bw

12.2- Persistance et dégradabilité

Aucune donnée disponible pour le mélange

Information sur la substance active Métaldehyde : pas facilement biodégradable

12.3- Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.4- Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.5- Résultats des évaluations PBT et vPvB

Aucune donnée disponible pour le mélange.

12.6- Autres effets néfastes

13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1- Méthodes de traitement des déchets

Eliminer les produits non utilisables et leurs emballages dans une déchetterie.

Ne pas jeter les résidus dans les égouts ou les cours d'eau. Interdiction de réutiliser l'emballage.

Ce produit est dangereux pour les chiens et les chats. Il est par conséquent nécessaire que les mesures adéquates soient prises pour ne pas exposer la préparation à des animaux sauvages ou domestiques non ciblés.

14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1- Numéro ONU

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

Version no: 2

Annule et remplace la version $n^{\circ}: 1$ Date de mise à jour : 11/12/2020

Page 5 sur 6



14.2- Nom d'expédition des Nations Unies

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.3- Classe(s) de danger pour le transport

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.4- Groupe d'emballage

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.5- Dangers pour l'environnement

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses.

14.6- Précautions particulières à prendre pour l'utilisateur

Ce produit n'est pas soumis à la législation sur le transport de matières dangereuses. Consulter également les sections 7 et 8.

14.7- Transport en vrac conformément à l'Annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC

Non concerné.

15 - INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

15.1- Règlementations/législations particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescriptions nationales:

15.2- Evaluation de la sécurité chimique

La substance active contenue dans ce produit est exemptée d'évaluation sur la sécurité chimique.

16 - AUTRES INFORMATIONS

Libellé des phrases H mentionnées à la section 3 :

H228: Matière solide inflammable ; **H301**: Toxique en cas d'ingestion ; **H361f**: Susceptible de nuire à la fertilité ; **H412**: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets à long terme.

Abréviations :

CLP : Classification, Labelling and Packaging – Classification, Etiquetage et Emballage

DL₅₀: Dose létale 50%

CL₅₀: Concentration létale 50%

LLNA: Local Lymph Node Assay - Essai de stimulation locale sur les ganglions lymphatiques

NOEL: No observable level effect – Niveau sans effet observé

NOEC: No observed effect concentration – Concentration sans effet observé

CE₅₀: Concentration efficace 50%

PBT: Persistant, bioaccumulable, toxique

VPvB: Very Persistant, very Bioaccumulative - Très persistant, très bioaccumulable

Détails des modifications depuis la dernière édition :

Section 3 : Mise à jour de la classification de la substance active Métaldehyde Section 11 : Mise à jour des données toxicologiques (toxicité sur la reproduction)

Section 16 : Mise à jour des mentions de danger de la section 3

Les renseignements figurant sur cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état actuel de nos

connaissances scientifiques et techniques relatives au produit à la date de cette mise à jour. Cette fiche ne représente pas une garantie sur les propriétés du produit. Elle ne dispense pas l'utilisateur de se conformer à l'ensemble des textes réglementant son activité.

Il incombe aux destinataires de la présente FDS de s'assurer que les informations qu'elle contient ont été correctement lues et comprises par toutes les personnes amenées à utiliser, manipuler, éliminer ou entrer en contact avec le produit.

Version no: 2

Annule et remplace la version $n^{\circ}: 1$ Date de mise à jour : 11/12/2020